



**JOUONS COLLECTIF A154**

DREAL CENTRE SDIT

5 avenue Buffon  
BP 6407  
45064 Orléans Cedex 2

Guilleville le 18 octobre 2012

Objet : RN154 et RN12 Concertation sur les options de passage

Monsieur le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ,

Je tiens tout d'abord à vous rappeler, comme nous l'avons fait à chaque réunion, notre opposition à ce projet d'aménagement par concession autoroutière. Non pas par opposition systématique mais pour la défense des habitants des communes concernées par le projet et des habitants des communes limitrophes usagés de la RN154. En effet les usagers locaux de la RN154 sont les grands oubliés de ce projet. L'Etat, dans son désir de finir l'aménagement du grand contournement de Paris, poussé par quelques élus d'Eure et loir et ne voyant que les grands flux de transport au niveau du pays, a oublié que cet axe est largement utilisé localement et traverse deux agglomérations que sont Chartres et Dreux.

Avec cette vision macroscopique vous avez eu la malheureuse idée de proposer le projet de remplacement de la RN154 par une autoroute et comme l'Etat ne veut pas consacrer les finances nécessaires à un tel projet, vous confier sa réalisation à une société. Vous avez encore oublié les usagers locaux qui devront payer tous les jours pour se rendre à leur travail ou prendre la voie de substitution.

Après avoir largement communiqué sur ce tracé vous organisez un débat public. Vous auriez du commencer par débattre avec les citoyens. Sinon ce n'est plus un débat mais une justification publique des choix unilatérales de l'Etat. Puis sur décision du Ministre vous lancez l'étude en annonçant une concertation. Mais après avoir vu comment s'était déroulé ce débat public et la conclusion de l'Etat, comment voulez vous que nous ayons confiance. Au sujet de cette concertation certains habitants des communes concernées n'ont jamais reçu le document d'information. Mais vous auriez peut être du informer également les habitants des communes limitrophes usagés de la RN154, ils n'ont pas pu s'exprimer durant les réunions publiques. Cela relève à mon sens d'un manque de concertation.

Le dossier de consultation est une synthèse de la grille d'analyse présentée lors des réunions d'informations. Nous aurions souhaité obtenir le détail des analyses pour toutes les options de passage comme vous nous l'aviez annoncé auparavant.

Nous ne souhaitons pas nous prononcer sur les différentes options de passage qui sont toutes défavorables aux habitants des communes concernées, qui ne feront que rejeter une partie du trafic dans les villages actuellement déviés ou en passe de l'être, qui traversent des zones urbanisées sur Chartres et Dreux, qui détruisent des terres agricoles et des paysages et qui ne règlent en rien le trafic sur la rocade de Chartres.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président  
Stéphane MAGUET